

**Leonard Foundation Programme d'aide financière**  
*(Information also available in English)*

Cette fiducie de bienfaisance est en même temps un programme d'aide financière pour les étudiants qui, sans son aide, ne pourraient poursuivre leurs études. Le fait que le colonel Leonard ait mis l'accent sur les besoins financiers plutôt que sur des réalisations scolaires remarquables est révélateur de ses convictions. Il croyait également que les récipiendaires de son prix devaient avoir des qualités de leader pour permettre au Canada de prospérer. Au fil des ans, le montant disponible dans le cadre du programme d'assistance financière est passé à environ 175 000 \$ annuellement.

**Date Limite : Mars 15;**

**Montant : 1,000 \$ - 1,500 \$;**

**Critères d'admissibilité :**

- Les bourses de la Leonard Foundation sont attribuées aux étudiants déjà inscrits ou en cours d'inscription à un programme d'études agréé en vue de l'obtention d'un diplôme de premier cycle dans un collège ou une université au Canada. Il ne doit y avoir aucune restriction d'admission à ces établissements, sauf en ce qui concerne la scolarité. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents;
- Seuls les étudiants inscrits à temps plein à un premier programme d'études de premier cycle sont admissibles, à l'exception de ceux qui poursuivent des études en vue d'obtenir le grade de M. Ed., ou M. Th.. Un étudiant est considéré comme à temps plein s'il s'inscrit à un programme pour une année scolaire complète;
- Le dossier de tout candidat sera examiné, mais la préférence peut être accordée aux filles ou aux fils des ministres du culte, des enseignants de niveau primaire ou secondaire, du personnel militaire canadien, des diplômés d'un collège militaire canadien et des membres de l'Institut canadien des ingénieurs et de l'Institut d'exploration minière et de la métallurgie du Canada. Les candidats qui ont déjà reçu un prix de la fondation The Leonard Foundation seront également favorisés;
- La valeur des bourses est habituellement de 1 000 \$ pour les étudiants qui peuvent maintenir leur résidence habituelle lorsqu'ils fréquentent l'université et de 1 500 \$ pour les autres. Ces sommes peuvent varier selon les décisions finales du comité général. Environ 130 bourses sont attribuées chaque année;
- Les candidats choisis doivent travailler pour contribuer à financer leurs études. De plus, ils doivent pratiquer un sport, faire de l'activité physique ou participer à des exercices militaires de façon régulière. Les qualités personnelles du candidat, et notamment ses qualités de leader, sont aussi prises en compte;

- Le colonel Reuben Wells Leonard souhaitait que l'aide financière profite à ceux qui, sans la bourse de la fondation, ne pouvaient aspirer à poursuivre leurs études. C'est pourquoi, un besoin financier réel doit être clairement démontré. La candidature des étudiants qui vivent toujours dans leur famille dont le revenu annuel brut total, incluant les avantages imposables et en nature\*, dépasse 60 000\$ a peu de chances d'être retenue. Les candidats qui résident de façon permanente à l'extérieur du foyer familial depuis une longue période doivent fournir le détail de leur situation financière. **Nous reconnaissons que certains de ces renseignements sont de nature personnelle; ils sont toutefois nécessaires pour satisfaire aux exigences du donateur. Si vous refusez de divulguer cette information, le comité général ne pourra prendre une décision éclairée.**

### **Le procès d'application:**

- Assurez-vous de revoir les critères détaillés sur ce site Web afin de confirmer votre admissibilité. En particulier, portez attention au sixième critère;
- Pour présenter votre candidature, veuillez télécharger le formulaire de demande (en format Acrobat Reader) se trouvant sur notre site Web;
- Le formulaire doit être complété en entier soit par voie électronique ou à la main. S'il est complété à la main, assurez-vous s'il vous plaît qu'il soit bien lisible, en particulier votre nom, adresse postale et courriel;
- Votre formulaire de demande doit être soumis par un présentateur. La liste des présentateurs peut être trouvée sur ce site Web. Choisissez-en un près de chez vous et prenez rendez-vous avec lui. Cette démarche doit se faire entre le début de janvier et le 15 mars. Nous vous conseillons de ne pas tarder à soumettre votre candidature.

Pour des détails additionnels et pour accéder aux documents importants, s'il vous plaît accéder le lien ci-dessous :

<http://www.leonardfnd.org/>